

Question du 15 décembre

La société de développement économique de la Ville de Saguenay, Promotion Saguenay, demande « Que GNL Québec signe une entente de collaboration avec le Comité de maximisation (CMAX) régional et fixe une cible (%) de retombées économiques régionales avec une description des moyens pour l'atteindre » (DM2298). Développement économique 02, dans son mémoire, indique que « le CMAX Retombées et GNL Québec ont signé, en décembre dernier, une entente de collaboration adaptée aux réalités du projet GNL Québec et aux capacités du CMAX Retombées. L'entente intervenue entre GNL Québec et le CMAX Retombées créera des conditions pour faciliter et prioriser l'obtention de contrats pour les entreprises de la région. »

- Veuillez préciser quelle est l'appréciation de la Ville de Saguenay par rapport à cette entente de collaboration. Est-ce qu'elle contient des cibles tel que le requiert Promotion Saguenay ?

Réponse

Ville de Saguenay est satisfaite de l'entente entre le CMAX et GNL Québec principalement en ce qui a trait aux modalités de collaboration (art.4). Aussi, nous convenons qu'à ce stade-ci du projet il est difficile de fixer une cible de retombées économiques étant donné l'ampleur du projet et l'expérience moindre dans ce secteur d'activité contrairement à la construction d'alumineries, de barrages et de ligne électrique où nous pouvons facilement identifier les possibilités.

Cependant, si des contracteurs généraux de l'extérieur de la région obtiennent des contrats, GNL QC pourrait exiger à son fournisseur de participer à un salon de la sous-traitance. Une telle activité permet à des entreprises régionales de présenter leur expertise afin d'avoir une opportunité d'obtenir des contrats en sous-traitance avec le contracteur. »

pj. Entente de collaboration